

20.12.2017

Motion «Hodie mihi, cras tibi : pour un Jardin du souvenir plus généreux au cimetière des Epinettes»

Le cimetière des Epinettes qui est commun aux communes d'Hauterive, La Tène et Saint-Blaise réunies au sein de la Paroisse politique abrite un Jardin du souvenir. Le principe d'un tel Jardin est d'offrir à ceux et celles qui le souhaitent un emplacement commun réservé pour le dépôt des cendres. Un tel endroit existe déjà au cimetière des Epinettes. Par contre, il est étriqué et peu accueillant pour les proches de personnes dont les cendres y sont déposées. Reconnaissons toutefois une vertu à notre Jardin du souvenir : il est extrêmement fleuri ! Chacun de ses centimètres carrés est occupé par des fleurs.

Par la présente, les motionnaires demandent aux trois conseils communaux de la Paroisse politique – ailleurs appelée aussi Paroisse temporelle – d'étudier les voies et moyens permettant d'aménager un Jardin plus étendu et offrant plus d'espace pour le recueillement.

De plus, nous demandons aux conseils communaux de la Paroisse d'examiner la possibilité de mettre à disposition des familles qui le désirent et comme cela se fait dans certains cimetières une plaque de granit destinée à accueillir des plaquettes commémoratives sur lesquelles peuvent être gravés les noms et prénoms ainsi que les dates de naissance et de décès des défunts (ceux dont les cendres ont été déposées).

Rappelons que l'inhumation est gratuite pour toute personne domiciliée sur le territoire de nos communes. Aucune taxe ni émolument n'est perçu, quel que soit le mode de mise en terre choisi (inhumation, dépôt des cendres dans une tombe ou dans le Jardin du souvenir). C'est là un principe voulu par la loi cantonale qui régit ce domaine. En revanche, une contribution est demandée à la famille d'une personne qui n'était pas domiciliée sur le territoire de nos communes au moment de son décès.

Le dépôt des cendres dans le Jardin du souvenir répond à l'évolution de la société, dont les rites funéraires tendent à préférer l'incinération. En effet, la peur d'une tombe jamais visitée ou mal entretenue accroît la demande pour le dépôt de cendres dans un lieu commun. Certains choisissent même ce dernier parce qu'ils ont la certitude qu'il y aura toujours des fleurs et des visites !

Le fronton du bâtiment qui marque l'entrée du cimetière déclame « Hodie mihi, cras tibi ». Même sans être des latinistes aguerris nous avons tous bien compris que ce lieu nous concerne un jour ou l'autre tous et toutes !

Pour le parti socialiste

David Wintgens
D. Wintgens

Sandrine Muiset
David Wintgens